

Module urbanisme Première Année Licence – Semestre 2
Chapitre 1: L'aménagement du Territoire
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition de l'Aménagement du Territoire 2. Les Objectifs de l'Aménagement du Territoire; 3. Les Enjeux de l'Aménagement du Territoire; 4. Les Acteurs de l'Aménagement du Territoire; 5. Les Echelles de l'Aménagement du territoire; 6. La Démarche de l'Aménagement du territoire;

1. Définition de l'Aménagement du Territoire:

Définition Étymologique de l'Aménagement du territoire	
Aménagement	Territoire
Action d'aménager, d'ordonner, d'arranger, de planifier, d'organiser et de disposer les éléments en vue d'un usage précis, ou promouvoir et améliorer une situation déterminé, ou même d'installer quelque chose dans un espace défini.	Une portion d'espace terrestre occupée et aménagée par des groupes humains pour satisfaire leurs besoins. C'est donc un espace délimité, organisé et exploité par les hommes.

Définition scientifique de l'Aménagement du territoire		
L'aménagement est l'action volontaire d'un groupe social pour organiser, promouvoir, améliorer voire transformer l'espace dans le but de générer des effets positifs sur la société.		
Acteurs intervenants: UN OU PLUSIEURS GROUPES SOCIAUX	Actions: Organisation, amélioration de l'existant; Transformations de l'espace.	Résultats ou fins: Effets positif sur la société.
Actions publiques menées afin de réaliser un développement équilibré des régions et mieux organiser l'espace.		
Acteurs intervenants: Acteurs publique.	Actions: Grands Projets de Développement	Résultats ou fins: Développement Équilibré des Régions
Ensemble d'actions qui concernent à la fois la création d'équipements, l'organisation institutionnelle d'un espace, la promotion et le développement des territoires la compensation des inégalités spatiales et la protection des patrimoines culturel et naturel.		
Acteurs intervenants: - Acteurs publics.	Actions: - Créations d'équipements; - Organisation institutionnelle de l'espace; - La protection des patrimoines culturels et naturels.	Résultats ou fins: - Développement des territoires; - Compensation des inégalités.

L'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques			
Actions: Disposition des hommes et des équipements et des moyens de communication.	Facteur humain pour la première fois	Le facteur temporel pour la première fois	Diagnostic pour la première fois

2. Les Objectifs de l'Aménagement du Territoire:

L'aménagement du territoire vise plusieurs objectifs; à savoir:			
Objectifs économiques : - Assurer la croissance économique des régions et de l'économie nationale; - Assurer une utilisation optimale de l'espace et des ressources naturelles et humaines ;	Objectifs sociaux : - Rechercher la justice sociale par une meilleure répartition des fruits de la croissance, des équipements, et des infrastructures socio-collectifs; - Corriger les disparités intra et inter spatiales.	Objectifs politiques : - Résoudre les problèmes de cohésion nationale, éviter les problèmes de dislocation de l'ensemble nationale, et intégrer les localités (régions, communes) à l'ensemble national.	Objectifs environnementaux et écologiques : Maîtriser les problèmes de dégradation de l'environnement, améliorer le cadre de vie.

3. Les Enjeux de l'Aménagement du Territoire:

L'aménagement du territoire peut avoir plusieurs enjeux; à savoir:			
- Assurer et maintenir la compétitivité territoriale.	- Veiller sur l'équité territoriale et lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales.	- Veiller sur la durabilité des ressources et la protection de l'environnement.	- Sauvegarder les patrimoines.

4. Les Acteurs de l'Aménagement du Territoire:

L'aménagement du territoire est un domaine d'intervention de plusieurs acteurs; à savoir:			
L'État Représenté par ses différents départements ministériels n'est pas le seul acteur de l'aménagement des territoires.	Les collectivités territoriales Les wilayas et les communes et les directions d'exécutive des ministères, jouent également un rôle majeur.	L'ONU Peut intervenir dans l'aménagement des territoires en classant un site au patrimoine mondial de l'UNESCO	Le citoyen Acteur primordial d'aménagement du territoire à travers son rôle d'électeur ou ses engagements associatifs et du coup il peut peser sur les décisions d'aménagement du territoire.

5. Les échelles de l'Aménagement du territoire:

L'aménagement du territoire intervient sur plusieurs échelles:			
Internationale: Lorsque il s'agit de projets structurants d'envergure internationale entre deux ou plusieurs pays avoisinants ou qui partagent des intérêts communs (exp: pays de l'union européenne)	Nationale: Lorsqu'il s'agit des actions mises en œuvre par les États qui peuvent concerner tout ou partie du territoire national.	Régionale: Lorsqu'il s'agit des actions mise en œuvre par l'Etat ou les collectivités régionales qui peuvent concerner une partie du territoire national.	Locale: Lorsqu'il s'agit des actions mise en œuvre les collectivités locales qui concernent le milieu urbain, rural ou physique.

6. La Démarche de l'Aménagement du territoire:

L'aménagement s'appuie sur des démarches permettant de concevoir et de mettre en œuvre ces actions : - Comménçant du diagnostic en visant à mettre en évidence les éléments d'une situation actuelle susceptibles d'être améliorés ou modifiés, - Passant par la planification spatiale dont l'objectif est d'identifier, à différentes échelles, la « localisation » des actions à mener; - Arrivant à la programmation des actions en vue de leur réalisation concrète.

- L'aménagement se nourrit également de **prospective** dans la mesure où, afin de concevoir et mettre en œuvre des actions dans le présent, il convient de prendre en compte les évolutions possibles des sociétés et de leurs espaces.

Donc

L'aménagement d'un lieu repose sur **un diagnostic mettant en évidence les points à améliorer ou à modifier.**

**Module urbanisme
Première Année Licence – Semestre 2**

Chapitre 2: l'Urbanisme

- 1. Définition de l'Urbanisme**
- 2. Les composantes de la ville;**
- 3. Les interventions urbaines;**
- 4. Les Documents d'urbanisme;**

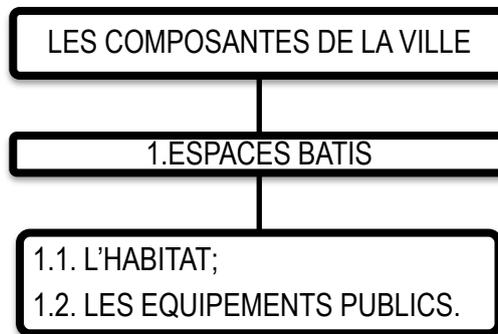
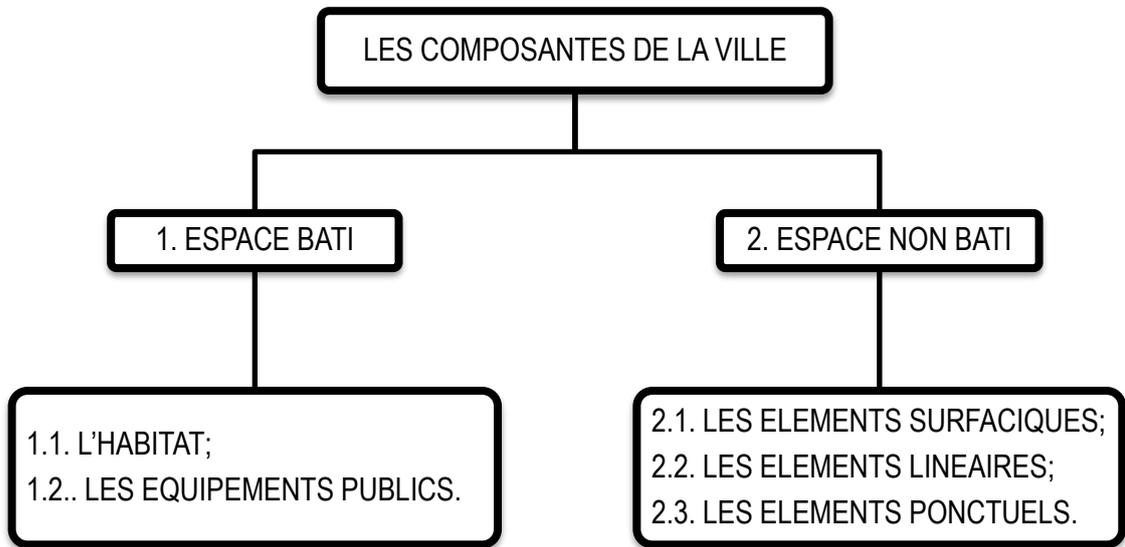
1. Définition de l'Urbanisme:

- ❖ Ensemble des méthodes et des techniques permettant de mieux adapter la ville aux besoins des populations que se soit pour la création ou la transformation.
- ❖ « L'art d'aménager, d'organiser et d'ordonner les agglomérations humaines et l'art de disposer l'espace urbain et rural pour obtenir son meilleur fonctionnement et améliorer les rapports sociaux »
- ❖ L'action réfléchie visant à disposer ou à aménager ou à restructurer physiquement et socialement l'espace (urbain) en vue d'assurer l'unification la plus harmonieuse et la plus efficace des fonctions que remplit un site donné particulièrement l'habitation et la circulation.

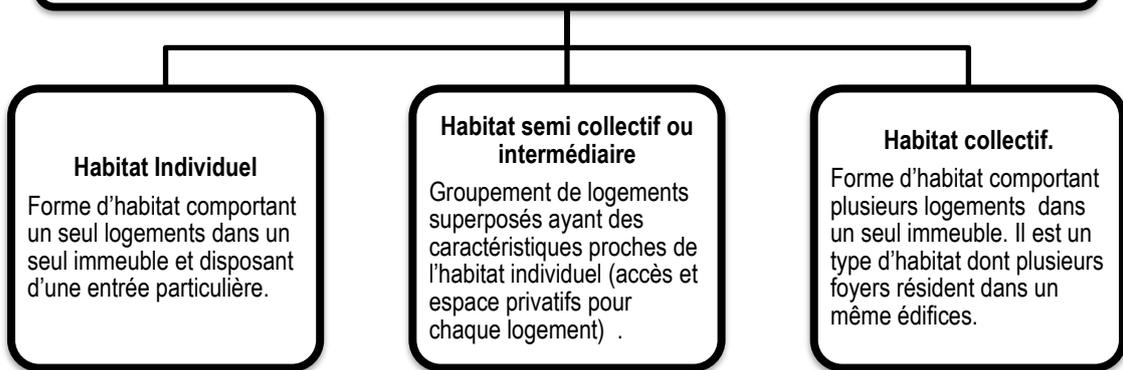
2. Les Composantes de La Ville:

Définition de la ville:

- ❖ La ville est une unité urbaine vaste et très peuplée qui concentre la majorité des activités humaines.
- ❖ La ville est définie par de grandes concentrations humaines hétérogènes vivantes sur un espace relativement limité, affectées par le mode de vie urbain et exercent des activités économiques à part l'agriculture dont le commerce, l'industrie, l'administration et services.
- ❖ La ville est une agglomération de taille moyenne ou grande, constituée d'édifices aux fonctions diversifiées (logements, administration, économie, transport, éducation, culture...etc) en majorité non agricole.



1.1. L'HABITAT:
 --- L'habitat est l'ensemble des faits géographiques relative à la résidence de l'être humain.
 --- L'habitat comprend l'ensemble des espaces relatives à la résidence de l'humain.
 Il peut avoir trois (03) formes; à savoir:



L'HABITAT INDIVIDUEL	
Maison isolée	Maison jumelée



Maison en bande



Maison jumelée



Maison groupée



L'HABITAT SEMI COLLECTIF

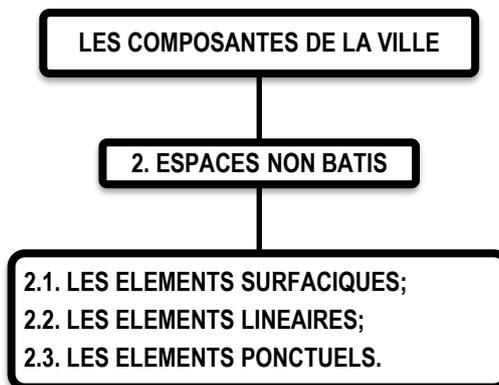


L'HABITAT COLLECTIF



1.2. LES EQUIPEMENTS:

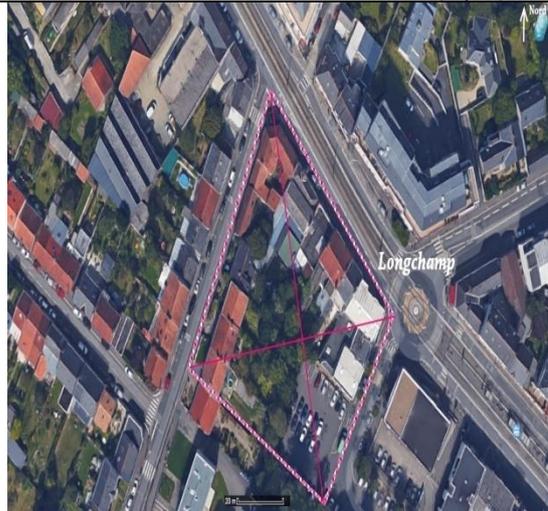
Définition de l'équipement	Types d'équipements
<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement est une portion d'espace constituée d'une surface occupée et/ou libre d'un volume bâti ou se déroulent des activités déterminées avec leur propre organisation, leur structure et leurs modalités de fonctionnement au service de la collectivité ou animés par la collectivité. • C'est les bâtiments qui accueillent les activités hors logements et liés aux logements ouverts à toutes catégories de gens sans exception. 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements administratifs; • Equipements sanitaires; • Equipements culturels et cultuels; • Equipements scolaires et universitaires; • Equipements sportifs et de détente; • Equipements de transport; • Equipements touristique et d'accueil;



2.1. LES ELEMENTS SURFACIQUE :

Les éléments surfaciques désignent tous éléments urbains qui ont une forme de surface.
Ci-dessous les différents éléments surfaciques:

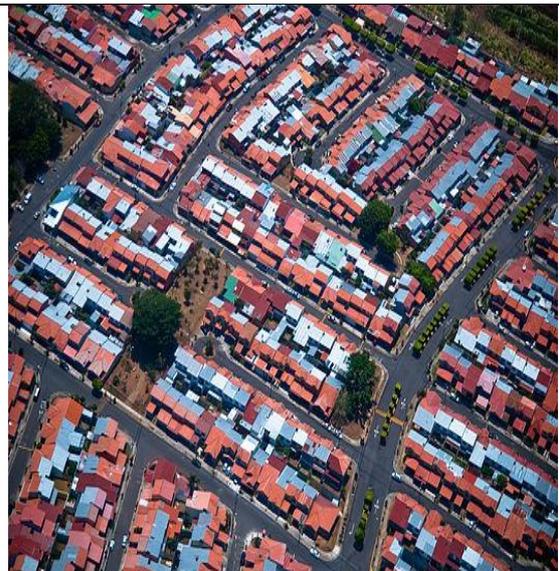
2.1.1. ILOT: Portion d'espace urbain délimitée à son pourtour par des rues et/ou en partie par un cours d'eau ou toutes autres limites physiques. **(voir les photos)**



2.1.2. LOTISSEMENT:

Unité ou propriété foncière divisées en deux ou plusieurs lots destinés à être bâtis.

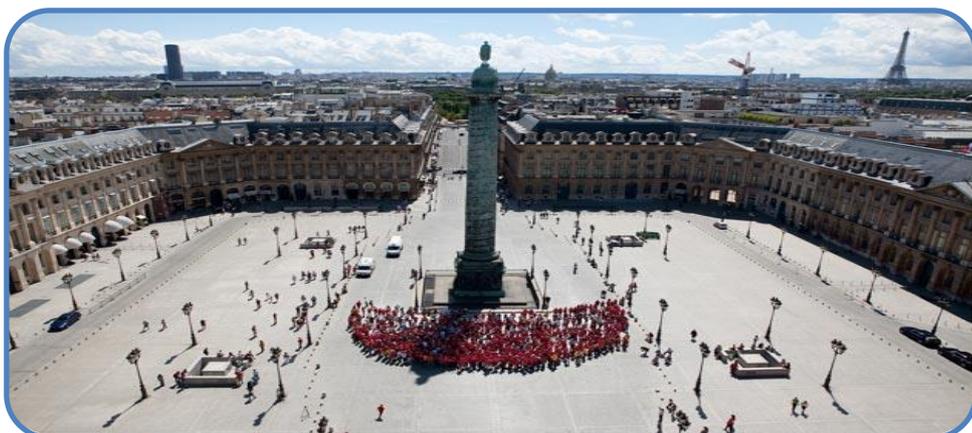
L'article 02 section 08 de la loi 08/15 définit le lotissement par « la division en vue de la vente ou de la location ou la division d'une propriété foncière en deux ou plusieurs lots destinés à être bâtis, pour une utilisation conforme aux orientations du plan d'urbanisme. **(voir les photos)**



2.1.3. PLACE

Une place est un espace public non bâti, desservi par des voies de communication ; elle peut être affectée aux piétons ou aux véhicules. Elle est généralement limitée par des bâtiments, dotée d'un traitement du sol minéral, équipée de mobilier urbain ou d'édicules (statue, fontaine, obélisque, etc.).

Photo: Place Vendôme de Paris.



2.1.4. PARVIS

- Place public s'étendant aux pieds d'édifices monumentaux, même dénués de caractère religieux.
- Espace libre en forme de petite place aménagée devant l'entrée de certains édifices importants.

Photo: Place SAIDI au centre ville de Djelfa.



2.1.5. COULÉE VERTE

- Espace vert allongé plus ou moins large, interrompant la continuité du tissu urbain bâti. Elle est aménagée pour les piétons, les utilisateurs de vélos et des patins à roulette.
- Un espace vert aménagé et protégé dans le cadre d'un plan d'urbanisation.



2.1.6. ESPACE VERT:

- Etendue verte relativement large, interrompant la continuité du tissu urbain bâti. Elle est aménagée pour les piétons, les utilisateurs de vélos et des patins à roulette.
- Tout espace d'agrément végétalisé (engazonné, arboré, éventuellement planté de fleurs et d'arbres et buissons d'ornement, et souvent garni de pièces d'eau et cheminements).



2.1.7. JARDIN PUBLIC

Espace vert généralement enclos accessible au public et pouvant être agrémenté d'édicules (petits bâtiment placés dans l'espace libre public), et d'installations diverses (aires de jeux, buvette, roseraie...)

Jardin d'essais d'Alger



2.1.8. SQUARE

- Un square est généralement une petite place urbaine occupée par un petit jardin public.
- Petit jardin public au sein de la ville ouvert à tout le monde et même à la circulation véhicules.

Photo: Square d'Alger centre



2.1.9. PARC URBAIN:

Jardin public largement planté d'arbre et généralement de grande surface.

